

BM COIFFURE



CFA ROGER PARA

Centre de formation d'apprentis
en Coiffure et Esthétique

441, Avenue du Prado
13008 MARSEILLE
Tél : 04.96.20.34.34.

www.rogerpara.fr

DA - 93131074213
SIRET - 37970038800091

PRÉREQUIS :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV (BP Coiffure)
- Public : Artisans, chefs d'entreprise, salariés, demandeurs d'emploi

OBJECTIFS :

- Obtenir le titre de "**Maître Artisan**"
- Atteindre un niveau hautement qualifié dans le domaine professionnel
- Acquérir des compétences en management d'équipe, en gestion et développement de votre entreprise

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité aux personnes en situation de handicap (nous consulter pour étudier la faisabilité)

MODALITÉS DE LA FORMATION ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- Formation **modulable** (niveau BAC+2) en alternance ou en formation continue
- Signature d'un contrat d'apprentissage de **2 ans (674h)** : notre service entreprise en lien avec de nombreuses entreprises partenaires vous garantit la signature d'un contrat
- **8h** / semaine au centre de formation
- Pédagogie numérique conforme au référentiel examen (pas d'équivalence ni de validation de bloc de compétences possibles)
- Taux de réussite au BP : 60%
- Délai d'accès à la formation : 10 à 15 jours
- formation éligible CPF

PROGRAMME DE LA FORMATION :

formation composée de six modules généraux indépendants et d'un module professionnel (120h)

Module A : Fonction entrepreneuriale (environnement entreprise artisanale)

Module B : Fonction commerciale

Module C : Fonction gestion économique et financière d'une entreprise artisanale

Module D : Fonction gestion des ressources humaines

Module E : Fonction formation et accompagnement de l'apprenant

Module F : Fonction communiquer à l'international : Anglais

Module professionnel coiffure : 5 épreuves + résolution de problèmes

DÉBOUCHÉS DE LA FORMATION :

- Responsable de salon de coiffure, responsable commercial, assistant directeur artistique, formateur

Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Roger Para